



Commune de Denée
3 rue du 8 mai
49190 Denée
tel : 02 41 78 72 18

COMMUNE DE DENEÉ
ARRONDISSEMENT D'ANGERS
DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

PROCES VERBAL DE DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul SAULGRAIN, Maire.

Etaient présents : M. SAULGRAIN, Mme CHEVALIER, M. PLESSIS, M. BAURY, Mme GUILLET, Mme KAUFFMANN, M. LAMARRE, Mme SMITH, M. LE CAPITAINE, M. BOUTRON, M. BRAULT, M. DELOCHRE, Mme EDELIN, Mme LUMEAU,

Excusé(e) : Mme JEGOU

Secrétaire de séance : M. LE CAPITAINE
Convocation du 2 Février 2017
Date de publication 2 février 2017
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de pouvoirs : 1
Mme JEGOU à Mme KAUFFMANN

Monsieur le Maire propose de désigner M. LE CAPITAINE comme Secrétaire de séance.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV du conseil municipal du 17 Novembre 2016

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Aménagement-sécurisation de la route de Mozé, RD123 Décision de Marché public supérieur à 90000 € HT, autorisation signature acte de vente, dépôt demandes subvention.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à ajouter ce point à l'ordre du jour.

DCM 2017-01 SÉCURISATION RD123 « route de Mozé » bornage achat parcelle-marché

Monsieur le Maire donne un état d'avancement du projet :

Le bornage destiné à l'échange avec Mme LAILLER a été réalisé, la parcelle est de 224 m², partie de ZM 76 p'c'. L'affectation cadastrale est en cours.

L'acquisition est prévue à l'euro symbolique, frais d'acte à charge de la commune.

Des demandes de subvention sont en cours.

Monsieur le Maire fait part de l'estimation des travaux établie par le bureau d'études LIGEIS qui se monte à **105 989.70 € HT**. Un marché de mise en concurrence est prêt à être lancé, et le montant supérieur à 90 000€ nécessite que le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce marché et toutes les pièces du dossier.

Le Marché indique un commencement de travaux possible fin avril, pour une durée de 8 semaines. Les réponses à l'appel d'offre conditionneront le début de chantier

Une invitation à une réunion publique a été lancée pour le Mercredi 16 février 2017 à 19 h salle polyvalente.

Des conseillers posent la question de la circulation durant les travaux.

Il est bien entendu que les mesures seront prises au mieux des intérêts de tous.

Mme SMITH souhaite connaître le montant final de l'opération, les subventions accordées....cela sera donné à la prochaine réunion.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

DECIDE d'engager ces travaux selon l'estimatif de 105 989.70€ HT.

AUTORISE M le Maire à signer les pièces relatives au Marché, aux actes notariés, aux demandes de subvention et tous documents relatifs à cette opération.

DCM 2017-02 AFFECTATION BUDGETAIRE – FDS COMMERCE BOULE D'OR

Monsieur le Maire explique que certaines dépenses d'investissement doivent être votées dès à présent au budget 2017, car elles vont devoir être réalisées avant le vote du budget de l'année.

Afin de régler l'acquisition du fonds de commerce de la Boule d'Or (délibération du 11 octobre 2016) à Me CABALLE, notaire en charge de la vente,

Il convient de prévoir au budget 2017 les sommes suivantes :

3 000 € de droit au bail au compte 2088

4 000 € de licence IV au compte 2051

3 000 € de mobilier au compte 2184

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses ci-dessus énoncées avant le vote du budget prévisionnel 2017, et dans la limite du quart réglementaire du budget d'investissement 2016.

DCM 2017-03 CONVENTION ARIFTS pour étude AMENAGEMENTS ESPACES LOISIRS

Mme Chevalier présente la convention ARIFTS - **L'Association Régionale pour l'Institut de Formation en Travail Social – Pays de la Loire.**

La mission : Il s'agit de Délimiter, sécuriser et aménager l'espace partant de la cour du restaurant scolaire jusqu'au terrain de football afin de faciliter la surveillance des personnels et les déplacements des enfants, pour une meilleure utilisation du lieu. Des étudiants et des adultes professionnels interviendront, à titre bénévole, sur les lieux selon les modalités de la convention présentée.

Après en avoir délibéré, M LE CAPITAINE s'abstient, à la majorité,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention ARIFTS.

DCM 2017-04 M le Maire présente la décision concernant les tarifs droits et concessions 2017

Monsieur le Maire redistribue les tableaux des tarifs, locations, concessions...pour 2017-2018- suite à sa **DECIS M 01 2017**

Concernant la mise à disposition de la salle polyvalente les tableaux posent question quant au deuxième jour facturé moitié moins cher, à la gratuité des associations, M BRAUD pose la question de cette gratuité, on pourrait au moins compter les frais de l'eau et l'électricité.

Une discussion s'engage sur l'utilisation de ces salles. M LE CAPITAINE dit qu'il serait pertinent de prévoir une convention ; quelle est la politique communale à engager ? Des conseillers disent qu'il avait été convenu de soutenir le milieu associatif, faire payer les associations seraient contradictoire ; peut-être faudrait-il reprendre la façon d'attribuer la salle avec une tarification adéquate; les projets de fusion de communes pourraient aussi venir changer les données ; Il avait aussi été évoqué la possibilité de mettre en location la petite salle, utilisée par le club de football.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
le Conseil Municipal, APPROUVE la décision du Maire « DECISM01 2017 »**

DCM 2017-05– AVIS SUR LE PLU S DE MOZÉ SUR LOUET

M le Maire et la commission Urbanisme ont pris connaissance du PLUS DE MOZÉ SUR LOUET. Après avoir entendu leurs remarques

**Et Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal, émet un avis FAVORABLE au PLUS DE MOZÉ SUR LOUET**

DCM 2017-06 ASSAINISSEMENT PRÊT LIGNE DE TRÉSORERIE DE 200 000€

M le Maire fait part d'une décision qu'il a prise concernant un Prêt de ligne de Trésorerie destinée à « attendre » le reversement de Fonds de Compensation de TVA en 2019. En effet les travaux de la station d'épuration s'étant étalés sur de nombreuses années. Il est nécessaire de refaire un prêt sur 3 ans, après consultation de plusieurs banques, un prêt de 20 000€ sera contracté auprès du Crédit Agricole.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal APPROUVE la décision du Maire ;**

DCM 2017-07 4L TROPHY SUBVENTION

M le Maire demande au Conseil Municipal de voter une subvention de 250€ à l'association.

**Après en avoir délibéré,
Mme LUMEAU et M LE CAPITAINE s'abstiennent.
Le Conseil Municipal, VOTE à la majorité une subvention de 250€.**

PROJET DE RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE :

M DELOCHRE Présente le projet de la Réserve Communale de Sécurité Civile. Ce travail conséquent présente les possibilités de réactions immédiates en cas de dangers divers. A partir d'un diaporama très documenté, les conseillers municipaux sont informés de l'étape prochaine qui consiste à trouver des volontaires pour remplir les tâches diverses de ce Plan.

Le conseil municipal apprécie le travail accompli et remercie M DELOCHRE.

La séance est levée à 22h40.